

AB PRO HABITAT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
16 BOULEVARD ERNEST RENAN – 34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 988 003 778
(ci-après la "Société")

DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 1 JANVIER 2026

(Seules les résolutions ayant effet sur la présente formalité sont reproduites ci-après.)

Résolution

Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

La Collectivité des Associés décide, à compter du 1 octobre 2025, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société

L'adresse actuelle du siège social est **16 BOULEVARD ERNEST RENAN – 34 000 MONTPELLIER**
Elle est remplacée par **2 RUE FRÉDÉRIC MISTRAL – 34250 PALAVAS-LES-FLOTS.**

Cette résolution emporte modification de l'article ARTICLE 4 - des statuts, désormais rédigé comme suit :

Article ARTICLE 4 - - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 2 rue Frédéric Mistral, 34250 Palavas-les-Flots.

il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution

Nomination de Monsieur Mohamed ABDELMEGID en qualité de Président

La Collectivité des Associés décide de nommer Monsieur Mohamed ABDELMEGID, né le 22/06/1996 à ASSUIT (Égypte), de nationalité Égyptienne, demeurant 1702 rue de Saint - Priest – 34090 Montpellier (France), en tant que Président.

Monsieur Mohamed Abdelmegid exercera ses fonctions sans limitation de durée.

Monsieur Mohamed Abdelmegid a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Sa nomination prendra effet à compter du 01/01/2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution

Départ pour cause de démission de Monsieur Mohamed ABDELMEGID en qualité de Directeur général

Prenant acte du désir manifesté de démissionner de ses fonctions, la Collectivité des Associés décide d'approuver le départ pour cause de démission du mandataire social susmentionné, le remercie pour les services rendus à la Société et lui donne quitus de sa gestion.

Départ pour cause de démission de Monsieur Vincent BREDY en qualité de Président

Prenant acte du désir manifesté de démissionner de ses fonctions, la Collectivité des Associés décide d'approuver le départ pour cause de démission du mandataire social susmentionné, le remercie pour les services rendus à la Société et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution

Modification des statuts relative à la cession d'actions

L'Associé Unique, décide de modifier tout article des statuts affecté par la cession susvisée pour rendre compte de la nouvelle répartition du capital décrite ci-dessous :

Monsieur Mohamed ABDELMEGID à concurrence de :

- Mille (1 000) actions en pleine propriété

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution

Constataion de la perte du caractère pluripersonnel de la Société

Comme conséquence de la cession d'actions ainsi réalisée, l'Associé Unique prend acte que la Société revêt désormais un caractère unipersonnel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

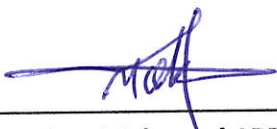
Résolution

Modification statutaire suite à la constatation de la perte du caractère pluripersonnel de la Société

La présente cession entraînant des modifications statutaires, ces derniers seront modifiés pour refléter le caractère unipersonnel de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme par la Présidence



Monsieur Mohamed ABDELMEGID